

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Nord

Canton de Lille 6

MAIRIE D'HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN

Tél: 03 20 17 20 40

Fax: 03 20 17 20 49

4, rue Pasteur

59320 Hallennes-lez-Haubourdin

[www.hallennes.fr](http://www.hallennes.fr)



## Réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2017

**Présents** : PAU André - PÉRÉ Ghislaine - ORTÉGA Frédéric - VANHOUCKE Patricia - WILLEBOIS Brigitte - DESAULTY Gérald - NIELSEN Marie Paule - BONNEL Michèle - SILVESTRI Donato - DEFIVES Alain - DURIEZ José - BOUTEVILLAIN Anne Catherine - COUPPE Nathalie - PETIT Jean Christophe - LIBOSSART Marie Christine - VENANT Stéphanie - DRUART Ludovic - LEBLANC William - PLÉ Coline - GENELLE Véronique - BEERNAERT Daniel

**Excusés ayant donné pouvoir** : DEFLANDRE Jean Claude - LECOMPTE Jean Marc - CRÉPIN Josiane - RAMDANE Fabienne - LIMOUSIN Guy

**Absent** : DUCLOY Aurélien

Le 30 juin 2017 est la date imposée par le Préfet comme on vous l'a écrit pour l'élection des grands électeurs.

**I Approbation du compte rendu de la dernière réunion**

*Pas d'observation.*

*Vote : unanimité*

**II 2017/24 : Jury d'assises et citoyens assesseurs pour 2018**

*L'arrêté préfectoral prévoit que pour la commune d'Hallennes lez Haubourdin, 3 jurés sont appelés à figurer sur la liste du jury d'assises et citoyens assesseurs pour l'année 2018.*

*Il appartient au Conseil Municipal de dresser la liste préparatoire annuelle, de tirer au sort publiquement à partir de la liste électorale, un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral.*

*Les résultats sont les suivants d'après le numéro sur la liste électorale :*

	N° ELECTEUR	NOM - PRENOM	Date et lieu de naissance	Adresse à Hallennes lez Haubourdin
1	847	VANAVERBECQUE Michel	04/07/1946 à Hallennes lez Haubourdin	2 rue Léon Gambetta
2	456	SACKEBANDT Laurent	11/09/1969 à Haubourdin	37 rue du Commandant Cousteau
3	518	ZGRZENDEK Élodie	03/10/1987 à Beuvry	10 rue Waldeck Rousseau
4	373	DUPRIEZ Bernard	09/02/1945 à Lille	74 rue Léon Gambetta
5	199	COUVREUR Olivia	21/01/1993 à Lille	7 allée des Peupliers
6	796	SCHELDEMAN ép Chapheau Evelyne	25/02/1952 à Haubourdin	159 rue de l'égalité
7	247	DEBRUYNE Chantal	13/02/1965 à Seclin	1 allée des Près Jardins
8	769	WATTRELOS ép Gallet Arlette	12/05/1945 à Hallennes lez Haubourdin	26 rue Georges Pompidou
9	261	DEFOSSEUX ép Chirat Guylaine	27/12/1962 à Arras	57 rue du Dr Calmette

*C'est Coline Plé et Daniel Bernaert qui font le tirage au sort.*

**III 2017/25 : Droit de voirie : reversement au comité des fêtes**

*Considérant l'animation créée dans la commune d'Hallennes lez Haubourdin à l'occasion de la braderie de juin 2017 ainsi que des sommes perçues au titre du droit de voirie d'un montant de 2 842 Euros .*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle au comité des fêtes de la place de l'église, d'un montant de 2 842 € sur l'exercice 2017.*

*On se félicite d'avoir pu refaire une braderie en juin avec la participation de tous : comité des fêtes, police municipale, M. Lecompte, gendarmerie, M. Collet et ses camions. Elle*

était un peu réduite mais se fut un beau succès.

On a évité les blocs bétons qui coûtent cher.

M. le Maire avait mal vécu l'annulation de la braderie du mois de septembre.

Vote : unanimité

#### **IV 2017/26 : Création d'une ligne de trésorerie de 250 000 €**

Considérant que la commune doit toujours assumer ses dépenses sans pour autant, parfois, avoir reçu les recettes dans les délais prévus,

Considérant que le budget équilibré grâce à ces recettes attendues nécessite d'avoir une trésorerie permettant de payer les factures actuelles sans attendre le paiement de ces recettes.

Considérant qu'à cet effet, la commune a consulté plusieurs banques afin de créer une ligne de trésorerie,

Considérant les réponses des banques, le choix du mieux disant a été fait,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

-de la création d'une ligne de trésorerie de 250 000 € pour une durée d'un an à compter du 01/10/2017

-de choisir le crédit agricole qui est le mieux disant à savoir

Index utilisé : Euribor 3 mois moyenne

Marge : 0.85 %

Commission de réservation : 0.15 %

-d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Comme chaque année, M. Ortéga explique les 2 offres.

La caisse d'épargne propose une marge à 0,90 %, une commission de réservation à 0,20 %, une commission de non utilisation à 0,30 %.

Le crédit agricole propose une marge à 0,85 %, une commission de réservation à 0,15 % et pas de commission de non utilisation.

On ne l'utilise pas d'habitude et on l'a réduit depuis quelques années.

Cela est la résultante du travail de nos services + celui de la trésorerie.

Vote : unanimité

#### **V 2017/27 : Tarif des mercredifférents et de l'activité théâtre à compter du 1er/09/2017**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2016/35 du 30/06/2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs du centre d'animation à compter du 1er septembre 2017 comme suit :

Tranche	Quotient familial	Tarif journalier /Hallennois	Tarif journalier/non hallennois
I	de 0 à 500	2,00 €	4,00 €
II	de 501 à 591	2,50 €	5,00 €

III	de 592 à 728	3,00 €	6,00 €
IV	de 729 à 865	3,50 €	7,00 €
V	de 866 et +	4,00 €	8,00 €

Considérant l'activité théâtre mise en place dans le cadre du centre municipal d'animation,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs suivants :

	Tarif théâtre/Hallennois Forfait annuel*	Tarif théâtre/Non Hallennois Forfait annuel*
Enfant	210,00 €	300,00 €
Adulte	255,00 €	360,00 €

\*Possibilité de payer en 3 fois

En cas d'inscriptions multiples dans la même famille, les adultes payent le prix normal et les enfants payent 50 % du tarif à partir de la 3ème personne de la famille.

Il est proposé d'augmenter uniquement les tarifs de théâtre et on ne touche pas aux mercredifférents.

**M. Ortéga** présente les tarifs envisagés.

Il n'y a pas d'observation.

Arrivée de Mme Boutevillain.

**M. le Maire** ne fera pas de commentaires.

Il a reçu des familles qui se sont émues de cette augmentation mais on ne peut pas faire autrement dans la conjoncture actuelle ajoutée à la baisse des dotations.

Vote : unanimité

## VI 2017/28 : Tarifs de location de salles

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2016/37 du 30 juin 2016.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la location de salles à compter du 1er juillet 2017 comme suit :

Hallennois		Salle polyvalente	La Méridienne	Espace Marie Curie	Mairie
1 journée	Repas	450 €	450 €		
	Vin d'honneur ou réunion	300 €	300 €	300 €	

	<b>Réunion syndic pour propriétaires hallennois</b>	300 €	300 €	300 €	300 €
<b>2 journées consécutives</b>	<b>1ère</b>	Tarif plein	Tarif plein		
	<b>2ème</b>	50 % du tarif plein	50 % du tarif plein		
<b>Location vaisselle</b>	<b>Vin d'honneur</b>	40 €	40 €	40 €	
	<b>Repas</b>	60 €	60 €		
<b>Vaisselle manquante ou détériorée</b>	<b>Assiette</b>	2 €	2 €	2 €	
	<b>autre</b>	0,50 €	0,50 €	0,50 €	

*En cas de manquement de nettoyage de la vaisselle et/ou de la salle, 150 € seront demandés. Pour toute vaisselle manquante ou détériorée, un minimum de 5 € sera demandé aux intéressés.*

*En cas de dégradation du bâtiment ou de ses équipements ou de vol, la commune sera en droit de demander le remboursement au locataire sur la base d'un devis.*

*Il est possible de louer l'une de ces salles à des personnes morales extérieures à la commune et ce, à la discrétion de M. le Maire.*

*Pour ces personnes morales non hallennoises, le tarif sera de 1000 € quelle que soit la salle.*

### **Les Lucioles**

*La commune ne louera cette salle qu'à des personnes morales et aux vues de l'activité envisagée.*

*Le conseil municipal autorise M. le Maire à refuser toute manifestation qu'il jugerait inopportune.*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en location les Lucioles aux tarifs suivants :*

Code	Prestations	Hallennois	Non hallennois
Base	Salle de spectacle inclus 12 heures de technicien dont 4h00 de répétition	600 €	1600 €
	Coût de l'heure supplémentaire	25 €	25 €
Option 1	Mobilier pour la Salle polyvalente	150 €	350 €
Option 2	Cuisine	150 €	350 €
Option 3	Vaisselle	100 €	200 €

*Il y a un besoin de location aux syndicats pour les propriétaires hallennois.*

Vote : unanimité

**VII 2017/29 : Décision modificative n°1**

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Montant
Chapitre 042 dotation aux amortissements et provisions Art 676 différence sur réalisations	- 6 000,00 €
Recettes	Montant
Chapitre 77 Produits exceptionnels Art 775 produits cession immo	- 6 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

Recettes	Montant
Chapitre 40 Différences sur réalisation d'immobilisations Art 192 plus ou moins value sur cession d'immo	- 6 000,00 €
Chapitre 024 produit de cession d'immo	+ 6 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

*C'est une délibération technique présentée par M. Ortéga qui fait suite à la vente d'un véhicule et d'un tracteur. On rectifie une erreur dans cette procédure de produit de cession assez complexe.*

Vote : unanimité

**VIII Election des grands électeurs**

*Le bureau électoral est composé comme suit :*

*Président : André Pau*

*Les plus jeunes : Coliné Plé et William Leblanc*

*Les plus âgés : Daniel Beernaert et Marie Paule Nielsen*

*Secrétaire : Nathalie Couppé*

*Les candidatures sont au nombre de 2.*

*M. le Maire cite les candidats des 2 listes : DIFC et Osons l'avenir*

*On distribue les bulletins de vote et on procède au vote dans l'ordre de l'appel.*

*On clôture le vote.*

*Il y a 26 votants : 23 pour DIFC et 3 pour Osons l'avenir.*

*Donc 14 délégués DIFC ; 1 délégué osons l'avenir et 5 suppléants DIFC.*

### **IX Divers**

*-Décision du maire : un MAPA avait été lancé pour l'extension du cimetière communal. 7 entreprises ont fait une offre. C'est Jarbeau Terenvi qui a été retenu à un prix inférieur à l'estimation du maître d'œuvre soit 53 278,19 € TTC.*

*-Le Préfet a souhaité échanger avec M. le Maire sur les finances de la commune. En effet, comme nous le savons, notre capacité d'autofinancement est assez limitée actuellement et cela pour plusieurs raisons : baisse des dotations de l'état, gros investissements en équipement public ces dernières années et prise de compétences (NAP, instruction d'urbanisme).*

*Nous ne prévoyons aucun autre investissement dans les années à venir.*

*-Loyer gendarmerie : nous avons quelques inquiétudes quant au montant du loyer de la gendarmerie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.*

*Après des mois de négociations avec la gendarmerie et la DRFIP, nous sommes rassurés puisque notre loyer devrait être maintenu à 603 000 € pour les 9 ans à venir.*